

Image not found or type unknown



renseignement sur la notion d'abandon de famille

Par **canet**, le **23/03/2019** à **09:01**

mon fils marié, a vendu avec sa femme leur maison. Actuellement l'épouse vit chez ses parents avec ses deux enfants mineurs, et mon fils est locataire d'un logement a proximité où il vit seul. Il voit ses enfants, en allant les chercher à l'école, en les emmenant aux sports. La notion d'abandon de famille peut-elle être retenue contre lui?

Merci pour votre réponse

xxxxxx@xxxxxx.com

Edit de la modération : adresse mail supprimée pour éviter le spam...